

Etudiants en candidature individuelle

Vous souhaitez vous inscrire à l'université d'Evry Val d'Essonne ? Voici la procédure à suivre selon le niveau d'études envisagées.

Pour une candidature en L1 : vous relevez de la demande d'admission préalable (DAP)

Sont concernés par la procédure DAP :

Les candidats étrangers titulaires d'un diplôme étranger de fin d'études secondaires sollicitant une première inscription en 1ère année de licence (L1) - dossiers blancs ou verts.

Sont dispensés de la procédure DAP:

- les candidats de l'Union Européenne, de l'Espace Economique Européen et de la Confédération Suisse
- les candidats titulaires du baccalauréat français, européen, d'un diplôme relevant du dispositif de certification binationale
- les étudiants boursiers du gouvernement français, d'organisme internationaux ou de gouvernements étrangers dont les bourses sont gérées par CampusFrance
- les candidats apatrides, réfugiés politiques ou bénéficiaires de la protection subsidiaire
- les enfants de diplomates en poste en France et y résidant eux-mêmes
- les candidats étrangers pouvant justifier d'une inscription dans une formation post-baccalauréat dispensée par un établissement français d'enseignement, l'année précédant l'année universitaire pour laquelle ils

présentent leur demande d'admission.

- les étudiants désirant s'inscrire en L2, L3 ou master.

Le retrait des dossiers DAP:

Il existe deux types de dossiers et de procédure selon que l'étudiant se trouve à l'étranger (dossier blanc), ou réside en France (dossier vert) :

1) Si vous résidez dans un pays non européen adhérent au dispositif « Etudes en France » dont la liste est donnée ci-après, le dossier blanc est obligatoirement à remplir de manière électronique via le site internet de l'Espace CampusFrance à l'adresse suivante : [http://www. « nom du pays ».campusfrance.org](http://www.« nom du pays ».campusfrance.org) (ex : <http://www.maroc.campusfrance.org>)

Pays adhérent au dispositif « Etudes en France » : Algérie, Argentine, Bénin, Brésil, Burkina Faso, Cameroun, Chili, Chine, Colombie, Comores, Congo, Corée du Sud, Côte d'Ivoire, Egypte, Etats-Unis, Gabon, Guinée, Inde, Indonésie, Iran, Japon, Liban, Madagascar, Mauritanie, Mali, Maroc, Maurice (Ile), Mexique, Pérou, Russie, Sénégal, Singapour, Syrie, Taïwan, Togo, Tunisie, Turquie, Vietnam.

2) Si vous résidez dans un pays non européen qui n'adhère pas au dispositif « Etudes en France », le dossier blanc est délivré par le Service de Coopération et d'Action Culturelle (SCAC) des ambassades de France.

3) Si vous résidez en France le dossier vert peut être obtenu auprès des services de scolarité de n'importe quelle université.

Pour Evry contacter :

M. David PAULY

Admission des étudiants étrangers en L1 L2

Boulevard F. Mitterrand

91025 Evry cedex

e-mail: david.pauly@univ-evry.fr

Les dossiers sont également téléchargeables sur les liens suivants:

- Dossier blanc :
<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid24144/-dossier-blanc-d-emande-d-admission-prealable-inscription-en-premier-cycle.html>
- Dossier vert :
<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid24146/-dossier-vert-de-mande-d-admission-prealable-inscription-en-premier-cycle.html>

Leur validité est la même que celle des dossiers imprimés sur support papier. Toutefois, tout dossier, pour être recevable, doit comporter le tampon officiel du poste diplomatique ou de l'université (sauf dans le cas d'une transmission électronique via les espaces CampusFrance.)

Ainsi, il n'est pas possible de prendre en compte un dossier qui aura été transmis directement par un candidat.

Pour les deux types de dossier, vert ou blanc, le candidat choisit une seule mention mais peut porter son choix sur trois universités :

- si la première rejette le dossier, elle le transmet à la deuxième avant le 15 avril,
- si la deuxième rejette la demande, elle transmet le dossier à la troisième avant le 15 mai,
- si la troisième rejette également la demande, celle-ci informe directement le candidat avant le 08 juin.

Calendrier des inscriptions en L1 dans le cadre de la DAP

- 15 novembre : début des inscriptions au titre de l'année universitaire suivante
- 22 janvier : date limite de retour des dossiers DAP

Vérification du niveau linguistique : le Test de Connaissance du Français (TCF)

Le candidat étranger à une première inscription en 1ère année de licence dans une université française doit justifier qu'il dispose d'un niveau de connaissance en

français suffisant pour lui permettre de suivre les études envisagées. Le niveau B2 est requis à l'ensemble des épreuves du TCF.

Un Test de Connaissance du Français (TCF) est organisé pour les candidats étrangers avant le 22 février précédent la rentrée universitaire. Ce test est organisé par le Centre international des Etudes Pédagogiques (CIEP).

Ne sont pas concernés par ce test :

- Les ressortissants d'un Etat où le français est la langue officielle ou administrative à titre exclusif
- Les étudiants ayant effectué la totalité de leurs études secondaires dans un établissement de langue française.
- Les étudiants issus des sections bilingues françaises figurant sur la liste établie par le ministère de l'Education Nationale
- Les titulaires du Diplôme Approfondi en Langue Française (DALF) niveau C1 et C2
- Les titulaires du Diplôme d'Etudes en Langue Française (DELFF) niveau B2
- Les candidats ayant passé le test d'évaluation du français (TEF) organisé par la Chambre de Commerce et de l'Industrie de Paris (CCIP) et ont obtenu la note de 14/20 à l'écrit.

Les candidats titulaires d'une attestation de TCF pour la DAP de moins de 2 ans au moment du dépôt du dossier.

Pour plus d'information : <http://www.ciep.fr/tcfdap/>

Pour une candidature en L2, L3, M1 ou M2

La procédure diffère si vous résidez à l'étranger ou en France :

Vous résidez à l'étranger

1) Si vous résidez dans un pays non européen adhérent au dispositif « Etudes en France », dont la liste est donnée ci-après, le dossier de candidature est obligatoirement à remplir de manière électronique via le site internet de l'Espace CampusFrance à l'adresse suivante : <http://www.« nom du pays ».campusfrance.org> (ex : <http://www.maroc.campusfrance.org>)

Pays adhérent au dispositif « Etudes en France »: Algérie, Argentine, Bénin, Brésil, Burkina Faso, Cameroun, Chili, Chine, Colombie, Comores, Congo, Corée du Sud, Côte d'Ivoire, Egypte, Etats-Unis, Gabon, Guinée, Inde, Indonésie, Iran, Japon, Liban, Madagascar, Mauritanie, Mali, Maroc, Maurice (Ile), Mexique, Pérou, Russie, Sénégal, Singapour, Syrie, Taïwan, Togo, Tunisie, Turquie, Vietnam.

Attention : Pour **candidater à un Master**, la procédure diffère s'il s'agit d'un **Master Evry et ESPE** (consulter le site de l'université rubrique « formation » puis « offre de formation ») ou s'il s'agit d'un **Master Paris Saclay** (offre de formation sur le site : <http://www.universite-paris-saclay.fr/fr/formation/masters>)

- **S'agissant d'un Master Evry et ESPE :** le dossier de candidature est obligatoirement à remplir de manière électronique via le site internet de l'Espace CampusFrance à l'adresse suivante : <http://www.«nom du pays ».campusfrance.org> (ex : <http://www.maroc.campusfrance.org>)

- **S'agissant d'un Master Paris Saclay :** afin de faciliter les démarches de demande d'inscription, **vous ne devez pas candidater via le site internet de l'Espace CampusFrance**. Vous devez suivre les étapes suivantes :

- Vous devez consulter l'offre de formation <http://www.universite-paris-saclay.fr/fr/formation/masters>
- **Pour candidater, vous devez obligatoirement vous inscrire sur l'application <https://apply-tc.ecp.fr/>**
- **Les candidats qui recevront un accord d'admission** devront contacter **par email l'Espace Campus France de leur pays** : www.nomdupays.campusfrance.org ». Par exemple, un étudiant algérien devra se connecter à « www.algerie.campusfrance.org ». Vous indiquerez dans le titre du courriel : « **Admission université Paris Saclay** ». Les agents des espaces Campus France vous aideront à remplir votre dossier

électronique pour la demande de visa.

2) Si vous résidez dans un pays non européen qui n'adhère pas au dispositif « Etudes en France », il vous revient de prendre contact directement avec le secrétariat pédagogique de la filière qui vous intéresse.

Vous obtiendrez les différentes coordonnées en procédant de la façon suivante : cliquez sur l'onglet « formation » puis « offre de formation » et enfin sur l'onglet « conditions d'admission - informations pratiques » de la formation envisagée.

Pour une entrée en L2 quelque soit la filière, téléchargez le [Dossier de candidature en L2 - 2017-2018](#)

3) Calendrier des inscriptions du L2 au M2 si vous résidez à l'étranger :

- 1er janvier : début des inscriptions
- 31 mars : clôture des inscriptions

Vous résidez en France

Si vous résidez en France, il vous revient de prendre contact directement avec le secrétariat pédagogique de la filière qui vous intéresse.

Vous obtiendrez les différentes coordonnées en consultant le site de [l'université](#) rubrique formation.

Cliquez sur l'onglet « formation » puis « offre de formation » et enfin sur l'onglet « conditions d'admission - informations pratiques » de la formation envisagée.

Calendrier des inscriptions en L2 :

- début avril : retrait des dossiers de candidature
- mi-juin : retour des dossiers de candidature

Calendrier des inscriptions du L3 au M2 :

Calendrier variable en fonction des filières sollicitées

Vérification du niveau linguistique : le Test de Connaissance du Français (TCF) quelque soit le pays de résidence (à l'étranger ou en France)

Vous devez justifier que vous disposez d'un niveau de connaissance en français suffisant pour vous permettre de suivre les études envisagées. Le niveau B2 est requis à l'ensemble des épreuves du TCF.

Vous devrez donc fournir une attestation du Test de Connaissance du Français (TCF) délivrée par les centres agréés par le Centre International des Etudes Pédagogiques (CIEP). Ne sont pas concernés par le TCF :

- Les ressortissants d'un Etat où le français est la langue officielle ou administrative à titre exclusif.
- Les étudiants ayant effectué la totalité de leurs études secondaires dans un établissement de langue française.
- Les étudiants issus des sections bilingues françaises figurant sur la liste établie par le ministère de l'Education Nationale.
- Les titulaires du Diplôme Approfondi en Langue Française (DALF) niveau C1 et C2.
- Les titulaires du Diplôme d'Etudes en Langue Française (DELFL) niveau B2.
- Les candidats ayant passé le test d'évaluation du français (TEF) organisé par la Chambre de Commerce et de l'Industrie de Paris (CCIP) et ont obtenu la note de 14/20 à l'écrit.
- Les candidats titulaires d'une attestation de TCF pour la DAP de moins de 2 ans au moment du dépôt du dossier.

Pour plus d'information sur le TCF et les centres de passation :
<http://www.ciep.fr/tcf/tcf.php>